

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation du bureau : 27 septembre 2022

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, BARBOT Eric, BAUDOUIN Jacques, BONNAUD Brigitte, CHATEVAIRE Bernadette, GUIGNARD Sandra, MARCHAND Ludovic, PREAU Jean, VENDE Lydie formant la majorité des membres en exercices.

Absents : LEFEUVRE Willy, RIDEREAU Philippe, VALENTIN Fanny

Madame BONNAUD Brigitte a été élue secrétaire

1) DECISION POUR IMMEUBLE RUE GABRIEL MARSAUD N°2022OCT01

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'immeuble cadastré AI 110 situé rue Gabriel Marsaud appartenant aux conjoints BAUD est en vente.

Monsieur le Maire a été sollicité par les propriétaires afin de connaître la position de la commune sur un éventuel achat.

Certains conseillers pensent qu'il faudrait peut-être créer une MAM « maison d'assistantes maternelles » pour pallier à la diminution du nombre d'assistantes. D'autres pensent qu'il faudrait démolir le bâtiment afin de créer un parking. Les deux projets représentent des investissements lourds que la commune ne peut pas supporter financièrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide qu'en raison du coût important d'une éventuelle restauration ou réhabilitation ne pas acquérir ce bien. Un courrier sera donc adressé à la famille afin de l'informer que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur l'immeuble cité ci-dessus.

2) DEVIS WIFI N°2022OCT02

Monsieur le Maire fait part du devis de solutions.com de Mareuil sur Lay relatif à la création de ponts wifi. Ces installations permettraient aux utilisateurs de la salle des fêtes de bénéficier d'internet pour les réunions et pour les élus et la police intercommunales de consulter les images de la caméra de surveillance d'un ordinateur.

Le devis s'élève à 2605.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le devis de solutions.com pour la création de ponts wifi entre la bibliothèque et la salle polyvalente et la mairie et la sacristie d'un montant de 2605.20€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Cette somme sera inscrite au compte 6262 du budget primitif 2022.

3) RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS N°2022OCT03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être amené à recruter en urgence un agent contractuel pour faire face à l'absence d'un agent pour cause de maladie, accident ou circonstance exceptionnelle. Certains services doivent continuer à fonctionner malgré l'absence des agents (cantine, écoles, mairie etc..).

Il sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de recruter quand ce sera nécessaire un agent contractuel pour pallier à l'absence d'un agent titulaire ou contractuel dont le poste est indispensable au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à recruter en urgence des agents contractuels pour pallier à l'absence d'agents titulaires ou contractuels dont le poste est primordial pour le bon fonctionnement des services (cantine, école, mairie etc). Il est autorisé à signer les documents liés à ces mouvements.

4) ILLUMINATION DE NOEL N°2022OCT04

Monsieur le maire rappelle que chaque année la mise en place des illuminations de Noël est confiée à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Monsieur le maire tient à souligner qu'il est préconisé de limiter l'empreinte écologique et de limiter la consommation électrique même au sein des collectivités locales. Les élus sont sensibles à cette cause puisqu'ils ont accepté d'avancer à 20H30 l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose donc de continuer dans cette démarche et de ne pas installer de décorations lumineuses pour la période des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de ne pas installer cette année de guirlandes lumineuses sur la commune de XANTON-CHASSENON pour la période des fêtes.

5) DEVIS DU SYDEV N°2022OCT05

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis du SYDEV relatif au renforcement et à l'enfouissement des réseaux de téléphone et d'éclairage public rue de la croix.

Le SYDEV souhaite renforcer la ligne électrique rue de la croix et demande donc à la commune de XANTON-CHASSENON si elle souhaite en profiter pour enfouir les réseaux du téléphone et de l'éclairage public. Le montant à la charge de la commune s'élèverait à 35574€. La portion concernée se situe entre les numéros 29 et 75 rue de la croix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse d'enfouir les réseaux des lignes téléphoniques et les câbles de l'éclairage public rue de la croix comme le proposait le SYDEV, le coût à la charge de la commune étant trop élevé.

6) NOMENCLATURE M57 N°2022OCT06

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du 11 juillet dernier, il a décidé d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il appartient maintenant au conseil municipal de décider s'il souhaite opter pour la nomenclature M57 abrégée ou pour celle développée.

La version développée est imposée aux communes de plus de 3500 habitants. Pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible de faire un choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opter pour la M57 abrégée dès sa mise en place au 1^{er} janvier 2023.

7) VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour réajuster les comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution De crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 achat prestation de services	0.00	1000.00	0.00	0.00
D-6067 Fournitures scolaires	0.00	680.00	0.00	0.00
D-6282 frais de gardiennage	0.00	120.97	0.00	0.00
TOTAL D 011 charges à caractère général	0.00	1800.97	0.00	0.00
D-6455 cotisations pour assurance du personnel	0.00	300.00	0.00	0.00
TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés	0.00	300.00	0.00	0.00
D - 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	2100.97	0.00	0.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2100.97	2100.97	0.00	0.00
INVESTISSEMENT				
D-020 dépenses imprévues (investissement)	1144.50	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 020 Dépenses imprévues	1144.50	0.00	0.00	0.00
D-2188 autres immobilisations corporelles	0.00	1144.50	0.00	0.00
TOTAL D 21 immobilisations corporelles	0.00	1144.50	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	1144.50	1144.50	0.00	0.00
TOTAL Général		0.00		0.00

8) INFORMATIONS DIVERSES

- Lotissement des coteaux : Vendée habitat souhaitent réorganiser l'aménagement derrière les deux logements du lotissement du coteau. Les locataires ont en effet des difficultés à entretenir les terrains puisqu'ils sont en pente. Vendée Habitat souhaite créer des terrasses pour que les locataires

- disposent d'un endroit agréable. Monsieur le Maire propose d'acquérir les jardins au-dessus des logements et d'y planter des arbres et arbustes. Vendée Habitat devrait ériger un mur de soutènement pour éviter les glissements de terrain sur les terrasses et refaire la clôture grillagée. Un courrier sera adressé à l'office HLM pour obtenir un accord sur les conditions d'achat des terrains. Un dossier plantation pourrait être déposé l'année prochaine pour ce projet d'aménagement.
- Nuits mélusicales : trois concerts sont prévus à XANTON-CHASSENON. Il faut promouvoir les spectacles par la distribution des flyers. Bien que de grandes qualités, les spectacles ne rencontrent pas le public attendu pour permettre l'équilibre financier.
 - Mesures liées aux dépenses d'énergie : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dépenses d'électricité et de gaz sont en constance hausse. Il propose de revoir le chauffagiste pour que l'abaissement des températures dans les locaux puissent être limité à 19° et que le chauffage soit coupé pendant les vacances scolaires. Il faudra refaire le point sur l'ensemble des locaux (bibliothèque, école, salle des fêtes, mairie etc). Le conseil municipal y est favorable. En ce qui concerne le kikafé, les radiateurs ne sont pas assez performants pour la hauteur de plafond et la surface des lieux. Il faudrait essayer d'apporter une solution à ce problème.
 - La végétation : Monsieur DELAHAYE présente les panneaux qui seront installés à la végétation. Il y a lieu d'apporter des modifications pour les fagots et sur les horaires. Il faudra dans un second temps faire appel à la population pour tenir des permanences à l'entrée. Ce lieu sera interdit aux professionnels. Un broyeur de la CCVSA pourrait être mis à disposition des usagers. Il faudra définir des jours de broyage pour éviter la manutention et s'interroger sur le coût en carburant.
 - Point sur le programme voirie : Monsieur THIBAUD informe le conseil municipal que les travaux sont presque terminés. Il ne reste plus que la terre à mettre sur les accotements. Un enrobé expérimental a été utilisé à la tabac. Il a été dégradé par un véhicule agricole. Lorsque les travaux seront payés en totalité, la subvention sera demandée.
 - Vendée énergie souhaite réaliser une étude sur la faisabilité d'un projet photovoltaïque au sol sur la parcelle ZC147 (ancienne carrière). Les conditions de rachat de l'électricité semblent plus intéressantes.
 - Monsieur THIBAUD participera à la commission assainissement de la CCVSA. Les prix de l'eau devraient être harmonisés vers le haut. Tous les habitants de la CCVSA payeront le même tarif.
 - Monsieur THIBAUD propose de planter le chemin le long des Ouchettes et de créer une coulée verte. La parcelle appartient à monsieur COIRIER. Un dossier de DETR pourrait être déposé.
 - Monsieur le Maire pense que nous pourrions déposer un dossier de DETR dans le cadre des économies d'énergie. La rénovation énergétique des gîtes des Ouchettes et l'isolation pourrait entrer dans ce programme.
 - Il faudra prévoir une réunion de la commission sociale.

La secrétaire de séance



Le Maire

